

*Dérivation Garrison*

J'aimerais maintenant citer certains chiffres. Le rapport contient un tableau qui indique le pourcentage de réduction des stocks. On donne trois chiffres: le minimum, le plus probable et le maximum. Je ne citerai que les chiffres les plus probables.

Dans le bassin nord du lac Winnipeg, les stocks de corégone de lac diminueraient de 50 p. 100, ceux de cisco de l'Alaska, de 75 p. 100, et les stocks de doré et de doré noir, de 50 p. 100. Dans le bassin sud du lac Winnipeg, on enregistrerait une diminution de 5 p. 100 pour le corégone de lac, de 5 p. 100 pour le cisco de l'Alaska et de 50 p. 100 pour le doré et le doré noir. Dans le lac Manitoba, la réduction serait de 30 p. 100 pour le corégone de lac, de 75 p. 100 pour le cisco de l'Alaska et de 75 p. 100 pour le doré et le doré noir.

La pêche est donc en danger au Manitoba et cela risque d'avoir des résultats absolument désastreux. Même si la question a été étudiée de long en large, on a oublié un groupe très important de Manitobains. Je veux parler des autochtones. Dans un rapport publié en 1969 sur les conséquences du projet de dérivation Garrison pour les localités indiennes du Manitoba, un cabinet d'experts-conseils de Winnipeg, Rieber-Kremers and Associates, signalait qu'à l'heure actuelle le projet modifierait sérieusement le mode de vie de 17,000 Manitobains. Comme c'est en l'an 2030 que le projet doit avoir le plus de conséquences, on évalue à 37,000 le nombre d'Indiens qui seraient alors touchés. Aujourd'hui, leur gagne-pain, c'est la pêche. En 1979, la pêche a rapporté aux autochtones du Manitoba 1.9 million de dollars. Ils se nourrissent également du produit de leur pêche. Autrement dit, ils pêchent pour se nourrir.

Je vais maintenant citer le passage suivant du rapport Rieber-Kremers:

Nous en arrivons maintenant aux incidences qui ne sont pas connues et qui n'ont pas été examinées dans les études commanditées par le gouvernement, notamment, les incidences dans le domaine socio-culturel. On a démontré que les Indiens qui vivent dans la zone vulnérable ont une culture viable, distincte de celle des autres Manitobains. Comme la Commission mixte internationale et les organismes d'État n'ont tenté d'analyser que l'incidence du point de vue biophysique, il n'y a pas eu d'examen approfondi de l'incidence sur la vie socio-culturelle des communautés touchées ainsi que les changements à long terme qui risquent d'avoir des répercussions importantes et durables sur la vie quotidienne des gens de cette région. Le projet ne menace pas uniquement le revenu tel que décrit plus haut, mais la survie même de tout un mode de vie axé sur la terre et l'eau. Cet aspect de l'incidence est peut-être le plus grave, tout en étant le plus difficile à quantifier. Cependant, on peut dire avec assez de certitude, étant donné que la pêche commerciale et de subsistance font partie intégrante de la structure socio-culturelle des communautés, que ce projet aura des effets néfastes sur cet élément fondamental.

Pour revenir un peu plus près de chez moi, je voudrais parler d'une localité du nord de ma circonscription appelée Easterville qui compte 800 à 900 habitants. Presque tous sont des autochtones, des Indiens de plein droit ou de fait. Il existe en gros à peu près deux douzaines d'emplois à plein temps dans cette localité, notamment au bureau de la bande, au village, à l'école, au magasin coopératif et à la cueillette des ordures. C'est à peu près tout. Il n'y a pas d'autres emplois à plein temps à Easterville. Il y a deux saisons de pêche par an. Pendant ces saisons, presque tous les adultes gagnent leur vie grâce à la pêche. Pour la grande majorité des habitants de cette localité, la pêche est le seul revenu de l'année. Si le volume des prises diminue de 50 p. 100, comme on le prévoit en raison des effets néfastes du projet Garrison, cette localité

en subira de lourdes et innombrables conséquences. Je n'ose pas imaginer à quel point elle en sera touchée.

J'aimerais vous résumer rapidement la situation. Nous, Manitobains, n'avons pas eu de garantie par le passé concernant l'intérêt que porte le gouvernement au projet de dérivation Garrison. Nous n'avons eu de garantie ni du département d'État américain ni de la Direction de l'exécutif que les dispositions du Traité relatif aux eaux limitrophes de 1909 seraient respectées. Les travaux de construction se poursuivent tandis qu'on nous fait promesse sur promesse. Lorsque le Président Carter était au pouvoir, nous avons connu un bref répit lorsqu'il a annulé un certain nombre de projets de détournement des eaux. Cependant, au cours de sa dernière année en fonction, dans sa lutte désespérée pour obtenir des voix, il a lâché du lest au sujet des problèmes écologiques et a fait adopter par le Congrès d'importants crédits destinés au projet Garrison. Ce que nous laisse prévoir l'avenir immédiat ne nous rassure pas davantage.

Le nouveau gouverneur du Dakota du Nord, le gouverneur Olson, a dit que c'était au Manitoba de prouver que ce projet aurait des effets néfastes sur la province. La Commission mixte internationale et diverses autres études effectuées nous en ont donné la preuve. Nous ne pouvons accepter ce genre d'argument. Nous n'avons aucune garantie de la part du nouveau président Reagan et de son secrétaire à l'Intérieur, M. Watt, qui jusqu'ici n'ont jamais pris fermement position à l'égard des questions d'environnement.

Le fin mot de l'histoire, que ce soit pour moi, pour mes autres collègues du Manitoba ou pour tous les Manitobains, c'est que nous nous opposons au projet de dérivation de la rivière Garrison sous sa forme actuelle. Si nous envoyons des avertissements aux Américains, je veux qu'il soit bien clair que nous n'avons aucune intention de nous ingérer dans leur politique intérieure. Peu nous importe ce qu'ils font des eaux qui se trouvent sur le territoire du Dakota du Nord. Mais lorsque ces eaux menacent le gagne-pain des Manitobains, là, nous nous en préoccupons.

En tant qu'homme politique qui représente une circonscription manitobaine, je ne peux pas fermer les yeux. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le risque de laisser ces effluents étrangers rentrer au Manitoba. Je rappelle aux députés qu'il n'y avait pas de carpe dans les lacs du Manitoba jusqu'à ce qu'un pêcheur en apporte parmi ses appâts. On trouve maintenant des carpes en abondance dans les principaux lacs de la province. Je pourrais signaler aussi que le lapin n'était pas indigène à l'Australie. Nous savons tous, je crois, ce qui s'est produit en Australie à propos de la population de lapins dont on n'avait importé qu'un couple à l'origine.

Nous ne pouvons donc permettre qu'un seul seau d'eau du Dakota-Nord contenant une alose à gésier, un éperlan arc-en-ciel, un sucet du Utah ou une autre espèce se répande dans les cours d'eau du Manitoba. Nous n'accepterons pas le garde-poissons qu'ont proposé les constructeurs américains du projet de dérivation Garrison. Il est impensable qu'un garde-poissons de ce genre puisse protéger avec succès les cours d'eau du Manitoba. Nous n'accepterons pas non plus une indemnité après coup. Cela ne nous satisfait pas. Nous ne souscrivons pas aux banalités des hommes politiques américains, notamment celles du gouverneur Olson qui prétend que rien ne prouve que le Manitoba sera lésé. Nous n'accepterons qu'une chose, et